



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 62568

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la présomption d'innocence. Parmi les dispositions de ce texte figure un encadrement plus précis de la détention provisoire. Conséquence immédiate, plusieurs procès ont été ajournés en raison de l'absence des prévenus laissés en liberté et qui ont refusé de se présenter aux audiences. Cette multiplication de reports porte gravement atteinte à l'image de la justice et crée un dommage supplémentaire aux victimes. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures que compte prendre le Gouvernement pour éviter qu'à l'avenir les prévenus laissés en liberté ne se présentent pas à leur procès.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62568

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3487